

Aides à la rénovation énergétique

À compter du 1^{er} janvier 2026

CHAUFFAGE

ISOLATION

DIVERS

Opérations éligibles	MaPrimeRénov'	Coup de pouce	Certificats d'économies d'énergie	Éco-PTZ
 Chaudière à granulés de bois	✗	✓	✓	✓
 Chaudière à bûches	✗	✓	✓	✓
 Chauffe-eau thermodynamique	jusqu'à 1 200 €	✗	✓	✓
 Chauffe-eau solaire	jusqu'à 4 000 €	✗	✓	✓
 Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	jusqu'à 11 000 €	✓	✓	✓
 Pompe à chaleur air-eau	jusqu'à 5 000 €	✓	✓	✓
 Pompe à chaleur hybride	jusqu'à 5 000 €	✓	✓	✓
 Poêle ou cuisinière à granulés	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Poêle ou cuisinière à bûches	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Foyer fermé ou insert ou à bois	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Partie thermique d'un équipement PVT eau	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✓
 Système solaire combiné	jusqu'à 10 000 €	✓	✓	✓
 Réseau de froid ou de chaleur	jusqu'à 1 200 €	✓	✓	✓
 Isolation des toitures terrasses	jusqu'à 75 €/m ²	✗	✓	✓
 Isolation des murs par l'extérieur	✗	✗	✓	✓
 Isolation des murs par l'intérieur	✗	✗	✓	✓
 Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés	jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓
 Protection contre le rayonnement solaire (Outre-Mer)	jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓
 Dépose d'une cuve à fioul	jusqu'à 1 200 €	✗	✗	✓
 Audit énergétique	jusqu'à 500 €	✗	✗	✗
 VMC double-flux	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✗
 Rénovation d'ampleur	jusqu'à 32 000 €	Sous conditions	Sous conditions	✓

Les travaux sont éligibles à un taux de TVA réduit.